

69437



**Economic Commission for Africa
Commission économique pour l'Afrique**

ECA/RCID/068/99

Fonctionnaire en mission :	M. H. Koumare
But de la mission :	Modérateur de l'atelier et coordination des activités du comité de pilotage
Lieu et période de la mission :	Libreville, Gabon, les 13 et 14 octobre 1999
Élément de citation du programme	Réunion sous-régionale sur la libéralisation des droits de trafic

Introduction

Dans le cadre de la recherche de solution au problème des entreprises de transport aérien dans la zone Afrique du Centre et de l'Ouest, le Ministre des transports de la Côte d'Ivoire a sollicité le concours de la Banque mondiale. Suite à la requête qui lui a été adressée, la Banque a indiqué qu'elle interviendra d'abord dans la politique de réforme avant toute intervention au niveau des opérateurs. Ainsi un projet de politique de réforme de l'environnement réglementaire a été conçu sous la supervision d'un comité de pilotage comprenant la Côte d'Ivoire (coordinateur), le Sénégal, le Burkina Faso, le Ghana, le Gabon, l'UEMOA, la CAFAC. A la demande des membres du comité de pilotage, la CEA a été associée et elle a participé à la 3ème réunion du comité tenue à Washington en marge de la conférence de «Africaine Aviation » sur le « Safe Skies » initiative pour l'Afrique.

La rencontre de Libreville était un séminaire regroupant, les décideurs de politique, les opérateurs, et les consommateurs, afin d'examiner le cadre réglementaire de la zone Afrique Centrale et Occidentale et de faire signer une Déclaration par les Etats membres. Il était prévu une réunion des ministres précédée de celle des experts. Malheureusement, les ministres n'ont pas, à l'exception de celui de la Côte d'Ivoire, fait le déplacement à Libreville.

II. PARTICIPANTS

Les pays suivants ont pris part aux travaux : Bénin, Burkina Faso, Congo, Ghana, Nigeria, Mali, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Niger, Gabon, Cape Vert, Côte d'Ivoire et Guinée. La CEA, l'UEMOA, la CAFAC et la Banque mondiale ont également participé aux travaux.

III. COMPTE RENDU DU SEMINAIRE

Le séminaire a été organisé en 3 modules :

- i) Situation actuelle du transport aérien dans les pays de l'Afrique Centrale et Occidentale ;
- (ii) expérience de libéralisation à travers le monde ; et
- (iii) la nécessité d'une réforme.

Plusieurs exposés ont été faits par les experts et les consultants de la Banque Mondiale; les consommateurs tels que les exportateurs de produits frais ; et les privés. De même les représentants de l'Union européenne, de l'ASECNA, de la CAFAC, de l'IATA, et du Bureau Veritas ont fait des communications sur des thèmes spécifiques.

Le séminaire a bénéficié des échanges fructueux et des difficultés rencontrées par les opérateurs économiques de la sous-région quant à l'utilisation des services de transport aérien. Il a été constaté que plusieurs textes réglementaires de services aériens existent dans la zone. Pour que les services aériens puissent se développer il est nécessaire d'harmoniser ces différents textes. Au niveau des infrastructures, il a été remarqué, qu'il faudrait tenir compte de leurs expansions et modernisations. En matière de la sécurité et de sûreté, malgré les efforts de l'ASECNA, il faudrait que les pays consacrent des efforts sur la mise en œuvre des systèmes de navigation CNS/ATM. Enfin, les capacités humaines et institutionnelles méritent d'être renforcées.

Les coûts d'exploitation et les tarifs en vigueur dans la sous-région ont été estimés très élevés par rapport à d'autres régions du monde et sous-région africaine. Des actions sont nécessaires au niveau des Etats pour corriger de telle situation.

Le séminaire a terminé ses travaux en discutant deux thèmes principaux et a conclu les suivants :

Thème 1 : Besoin de réforme : Principes et contenu des réformes

La réunion est convenue du besoin des réformes du transport aérien en Afrique Centrale et Occidentale. Cette réforme comprend les domaines économiques, technique, de sécurité et de sûreté.

Réformes économiques : Ces réformes comprennent la libéralisation, la politique de « ciel ouvert » et la privatisation.

Réformes techniques : Ces réformes portent sur la modernisation, l'amélioration et le remplacement d'infrastructures désuètes, notamment les équipements et les installations.

Sécurité et sûreté : Ceci comporte les audits de supervision de la sécurité et la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées de l'OACI.

Conditions préalables à la mise en œuvre des réformes

- ◆ Il doit y avoir une forte volonté politique exprimée dans le cadre d'une déclaration faite par les Etats pour libéraliser le transport aérien en Afrique Occidentale et Centrale. Une telle déclaration doit avoir force exécutoire et être assortie d'un code de mise en œuvre applicable à chaque Etat ;
- ◆ Harmonisation des traités, des accords, des déclarations et des protocoles en vigueur ;

- ◆ Harmonisation du cadre réglementaire, par exemple les permis et licences d'exploitation, les spécifications en matière de navigabilité et la délivrance des licences au personnel aéronautique.
- ◆ Recensement des carences au niveau des infrastructures aéronautiques, des installations de sûreté et de sécurité afin de mobiliser le soutien tant des bailleurs de fonds que du secteur privé.

Thème 2 : Organe de mise en œuvre et mesure intérimaire

La réunion est convenue de ce que suit :

- ◆ En guise de mesure intérimaire, l'actuel Comité de pilotage est maintenu dans le cadre d'un nouvel organe de coordination, à savoir la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).
- ◆ La composition du Comité précité sera souple et ouverte à tous autres Etats membres et organisations régionales. Les Etats ou organisations intéressés doivent notifier la CEA en conséquence.
- ◆ Le mandat du Comité de pilotage sera par ailleurs maintenu jusqu'à la tenue de la réunion régionale convoquée par la CEA à Yamoussoukro du 9 au 14 novembre 1999.
- ◆ Le Comité veillera à ce que les conclusions de la réunion de Libreville figurent à l'ordre du jour de la conférence de Yamoussoukro.
- ◆ Il sera fait à Yamoussoukro une redéfinition du mandat du Comité de pilotage aux fins de coordination du processus de réforme de manière conséquente.

- ◆ Les actuelles ressources du Fonds international de développement (IDF) mises à la disposition du Comité de pilotage par la Banque mondiale continueront à soutenir ledit Comité et les autres activités menées dans le cadre du processus de réforme.

Rôle de la CEA

La Banque a demandé à la CEA de jouer le rôle de modérateur de toutes les sessions et de présider les séances de coordination du comité de pilotage. Ensuite la CEA a présidé la séance de clôture. Elle a aussi assisté les consultants dans la présentation du thème sur les politiques de réformes. Pour s'acquitter de cette tâche la CEA a préparé un document sur l'environnement du transport aérien en Afrique Centrale et Occidentale (voir annexe)

Compte tenu de l'expérience de la CEA en matière de politique de transport aérien et des difficultés expérimentées par le premier comité de pilotage, il a été fait appel à la CEA de coordonner désormais les activités du comité et d'aider les consultants à terminer leur travail. A cet égard, une séance de travail présidé par la CEA a été organisée avec la participation des anciens membres du comité et de la Banque, qui a conclu la nécessité de revoir le calendrier de la réunion de Yamoussoukro prévu en novembre 1999 afin de prévoir la possibilité de faire réunir les experts des sous-régions avant la rencontre des ministres sous-régionaux programmée pour le 14 novembre 1999. Au cours de la réunion des experts de la zone Afrique centrale et occidentale trois documents seront discutés à savoir : i) les modalités de mise en œuvre de la politique réglementaire (consultant) ; ii) les mesures d'accompagnement avec des indications financières des bailleurs de fonds potentiels (Banque mondiale) ; iii) le mandat du comité de suivi (CEA). La CEA enverra aux pays concernés à travers les représentations de la Banque le rapport de la réunion de Libreville.